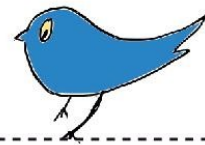


Formation d'intervenants socio-éducatifs

La Liberté de conscience : pour quoi faire ?



Publics et conditions d'accès en Allemagne

Formateur : dFI

Public : bénévoles d'associations, animateurs professionnels, instituteurs, intervenants sociaux éducatifs en milieu périscolaire ou associatif.

Pré requis

Est une obligation :

Etre titulaire d'un diplôme en sciences sociales ou diplôme d'animation ; ou disposer d'expériences socio éducatives auprès de jeunes ou d'enfants.

Est un plus pour vous et le groupe :

Connaissance et/ou expérience dans le travail ou l'engagement associatif ;

Expérience dans la mise en œuvre et la réflexion autour des droits de l'homme ; dans l'usage d'outils de suivi ; dans l'expérience de méthodes participatives tous domaines ; sensible aux indicateurs Droits (justice sociale, liberté de conscience –liberté d'expression...).

Contact

dFI

<http://www.dfi-erlangen.de/fr>